

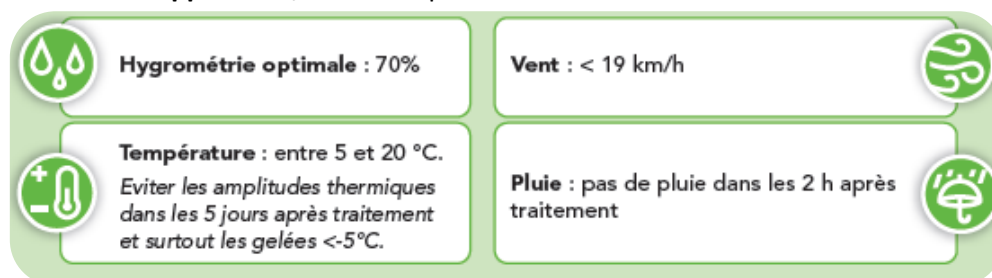
Désherbage **ORGE D'HIVER** – Automne 2026 : Quels programmes possibles pour les prochains semis champenois ?

Avec des conditions climatiques de plus en plus variables, des créneaux de semis plus restreints que sur blé, et moins de matières actives à disposition dont le Flufénacet (dans l'attente des nouveautés annoncées), quels programmes de désherbage possibles **sur orge d'hiver** et comment les améliorer au préalable ?

Comme en blé, des leviers existent pour optimiser mon désherbage

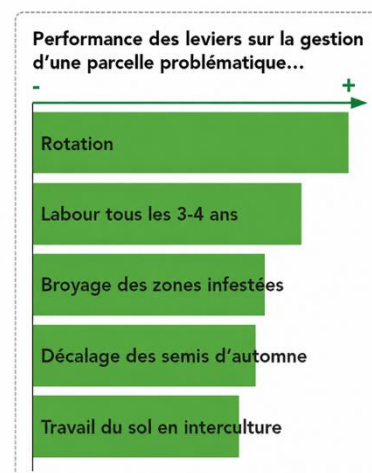
Ainsi rappelé dans la [messagerie n°18 – Programmes Désherbage Blé tendre 2026](#), il n'est plus possible de compter sur l'efficacité des produits racinaires uniquement, mais aussi sur :

- Leurs **positionnements (prélevée/post-levée/prélevée + post-levées)**
- Les **conditions d'application**, devenues primordiales :



- Réduction d'infestation en graminées par les leviers agronomiques = **meilleure efficacité de la chimie.**
- En parcelle sale : pertes liées à la présence de graminées > pertes de potentiel de rendement de la culture, liées au décalage de la date de semis

- ⇒ Bien que moins évident qu'en blé, en décalant la date de semis sur orge d'hiver (si les conditions de semis me le permettent), j'évite également une nuisibilité directe de quelques quintaux si les adventices ne sont pas maîtrisées.
- ⇒ L'allongement de la rotation, la diversifier (culture pluriannuelle, CIVE, etc.), le labour intermittent, etc. **sont aussi des leviers mobilisables !**



Après avoir mis en place ces leviers agronomiques,

quels programmes possibles en orge d'hiver ?

Ajuster mon programme de désherbage au niveau d'infestation parcellaire

Au regard de l'infestation, le **désherbage** se réalisera en **1 ou 2 applications d'automne**.

2 types de programmes sont présentés, en fonction de vos stocks :

SANS et **AVEC FLUFENACET** (**Rappel** : flufenacet utilisable jusqu'au 10 décembre 2026).

A noter : sur orge d'hiver, étant donné le panel de programmes possibles plus restreint sans flufenacet, par rapport aux programmes blé, il serait judicieux d'orienter ses stocks sur cette culture

Situation parcellaire	Interventions à prévoir	
Faible infestation	 Prélevée Sitôt le semis	OU  Post-levée 1 Feuille Etalée
Forte infestation <i>Et/ou graminées résistantes</i>	 Prélevée Sitôt le semis	ET  Post-levée 1 Feuille Etalée ~ 2-3 semaines après

- Attention** : Dans un programme, plus il y a de substances actives mélangées, plus il est efficace, mais le risque de voir des phytotoxicités est plus élevé : en général les symptômes restent maîtrisés et temporaires.
- Pour les limiter** : Profondeur de semis suffisante (pas de graines en surfaces), éviter des applications si de gros abats d'eau ou une période de gel intense est annoncée

PROGRAMMES ORGE D'HIVER

****** Produit interdit sur sols drainés à plus de 45% d'argile



Risque de phytotoxicité marqué : bonnes pratiques d'atténuation primordiales au semis

- VULPIN** – **SANS FLUFENACET** (doses des produits exprimées en L/ha ou gr/ha)

VULPIN	Autorisé en Sols Drainés ?	 Prélevée (sitôt le semis)		 Post-levée (1 Feuille Etalée)	PRIX
Faible infestation	Autorisé	DEFI 3 L + COMPIL 0.24 L			
	Autorisé	DEFI 3 L + DUGARA** 0.6 L			
	Autorisé	DEFI 2 L + CODIX** 2 L			
	Autorisé	BOZENO 1.35 L + CODIX** 2 L			
		MATENO DUO 1 L + PROWL Expert 2 L			
Forte infestation <i>Et/ou graminées résistantes</i>	Autorisé	DUGARA** 0.6 L + PROWL Expert 1.5 L	ET 15j après	DEFI 3 L	
		BOZENO 1.35 L + CODIX 2 L	ET	Chlortoluron 1800 gr/ha	

• **VULPIN – AVEC FLUFENACET** (doses des produits exprimées en L/ha ou gr/ha)

VULPIN	Autorisé en Sols Drainés ?	 Prélevée (<i>sitôt le semis</i>)		 Post-levée (<i>1 Feuille Etalée</i>)	PRIX
Faible infestation		BATTLE DELTA 0.6 L	OU	BATTLE DELTA 0.6 L	
	Autorisé			FOSBURI 0.6 L	
		QUIRINUS 1 L ou PONTOS 1 L	OU	QUIRINUS 1 L ou PONTOS 1 L	
	Autorisé	TROOPER 2.5 L			
	Autorisé	TROOPER 2.5 L + COMPIL 0.2 L			
				MERKUR 3 L	
		SUNFIRE 0.48 L + CODIX 2 L			
				FOSBURI 0.5 L + Chlortoluron 1500 g/ha	
		PONTOS 0.75 L + TRINITY 1.5 L			
	Autorisé			FOSBURI 0.6 L + CELTIC 2 L	
Forte infestation <i>Et/ou graminées résistantes</i>		PONTOS 0.8 L + PROWL Expert 2.5 L			
	Autorisé	DEFI 2.5 L	ET	FOSBURI 0.6 L	
		DEFI 2.5 L	ET	PONTOS 1 L	
		CODIX 2 L	ET	PONTOS 1 L	
	Autorisé	TROOPER 2.5 L	ET	DEFI 3 L (+ COMPIL 0.15 L) ⚠	
		TRINITY 2 L	ET	PONTOS 1 L	
	Autorisé	CELTIC 2.5 L	ET	FOSBURI 0.6 L	
		DEFI 2.5 L	ET	MERKUR 3 L	
		TROOPER 2.5 L	ET	Chlortoluron 1500 g/ha (ou CONSTEL 4.5 L)	
		DEFI 2.5 L	ET	FOSBURI 0.5 L + Chlortoluron 1500 g/ha ⚠	

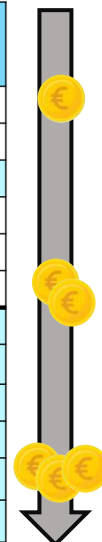
• **RAY-GRASS – SANS FLUFENACET** (doses des produits exprimées en L/ha ou gr/ha)

RAY-GRASS	Autorisé en Sols Drainés ?	 Prélevée (<i>sitôt le semis</i>)		 Post-levée (<i>1 Feuille Etalée</i>)	PRIX
Faible infestation	Autorisé	DEFI 3 L + COMPIL 0.24 L			
	Autorisé	DEFI 3 L + DUGARA** 0.6 L			
	Autorisé	DEFI 3 L + CODIX** 1.5 L			
	Autorisé	BOZENO 1.35 L + CODIX** 2 L			
		MATENO DUO 1 L + PROWL Expert 2 L			
Forte infestation <i>Et/ou graminées résistantes</i>		DEFI 3 L	ET	Chlortoluron 1500 g/ha	
		DEFI 3 L + COMPIL 0.15 L	ET	Chlortoluron 1500 g/ha	
	Autorisé	DUGARA** 0.6 L + PROWL Expert 1.5 L	ET 15j après	DEFI 3 L	
	Autorisé	DEFI 3 L	ET	CONSTEL** 4.5 L	
		DEFI 2 L + CODIX** 2 L	ET	Chlortoluron 1500 g/ha	
		MATENO DUO 1 L	ET	Chlortoluron 1500 g/ha	

- **RAY-GRASS – AVEC FLUFENACET** (doses des produits exprimées en L/ha ou gr/ha)

PRIX

RAY-GRASS	Autorisé en Sols Drainés ?	 Prélevée (sitôt le semis)		 Post-levée (1 Feuille Etalée)
Faible infestation		BATTLE DELTA 0.6 L		
	Autorisé	TROOPER 2 L + COMPIL 0.15 L + DEFI 2 L		
				FOSBURI 0.5 L + Chlortoluron 1500 g/ha
		PONTOS 0.75 L + TRINITY 1.5 L		
		PONTOS 0.75 L + Chlortoluron 1500 g/ha		
	Autorisé	TROOPER 2.5 L + DEFI 2.5 L		
Forte infestation <i>Et/ou graminées résistantes</i>		BATTLE DELTA 0.6 L	ET	DEFI 3 L
	Autorisé	DEFI 2.5 L	ET	FOSBURI 0.6 L
		DEFI 2.5 L	ET	PONTOS 1 L
	Autorisé	TROOPER 2.5 L	ET	DEFI 3 L (+ COMPIL 0.15 L) ⚠
		TROOPER 2.5 L	ET	Chlortoluron 1500 g/ha
		DEFI 2.5 L	ET	FOSBURI 0.5 L + Chlortoluron 1500 g/ha



Evolution réglementaire concernant le CONSTEL : le produit n'est plus autorisé sur sols drainés pour des applications avant reprise de végétation. Seule exception, les sols drainés ayant une teneur en argile inférieure ou égale à 45%, **pour les applications de printemps (reprise de végétation).**

ORGE DE BRASSERIE : Pour l'ensemble de ces spécialités, se référer à la liste des spécialités phytopharmaceutiques testées et acceptées sur orge de brasserie.

L'équipe régionale Champagne-Ardenne
Elyse CHAMPIGNEULLE, Mélanie FRANCHE, Alexis DECARRIER, Raphaël RAVERDY